

option Travaux paysagers

RNCP2756 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAPA — Certificat d'aptitude professionnelle agricole
Code(s) NSF	214
Code(s) ROME	A1203
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Activités visées :

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle agricole option Travaux paysagers, exerce les activités suivantes :

– Il met en œuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation d'un espace vert ou d'un jardin.

- Il participe au report d'un plan sur le terrain (piquetage, mise en forme).
- Il réalise les différents travaux d'infrastructures d'un jardin en respectant les consignes fournies.
- Il met en œuvre des techniques de plantation de végétaux d'ornement.
- Il met en œuvre les différentes opérations nécessaires à la réalisation d'un gazon (semis ou placage) suivant les consignes reçues (semis manuel en autonomie, semis mécanique sous contrôle).

– Il assure les différentes opérations nécessaires à la maintenance d'un espace vert ou d'un jardin.

- Il observe et apprécie l'état d'un espace vert et connaît les opérations d'entretien à effectuer.
 - Il repère des anomalies et identifie les symptômes des principales maladies ou attaques parasitaires.
 - Il maîtrise les gestes professionnels nécessaires à l'entretien d'un espace vert.
- Il assure l'entretien courant du matériel en respectant les règles de sécurité et diagnostique les pannes usuelles simples.

– Il organise son travail dans le cadre d'une activité et effectue les différentes tâches dans les conditions de sécurité optimales : préparation du matériel, réalisation, entretien, adapte son travail en fonction des imprévus ou d'un aléa, relations avec la clientèle, travaux d'équipes.

– Il rend compte de ses activités.

- Il rend compte du déroulement d'une activité et du travail exécuté (difficultés, initiatives prises, résultats obtenus, observations réalisées...).

- Il enregistre des données relatives aux travaux et aux matériels sur des documents prévus à cet effet (fiches de journées ou de chantiers, avancement du travail).

– Il participe aux activités de la vie professionnelle et sociale, connaît les composantes de l'entreprise ou du service espaces verts (fonctions, organisation) ainsi que les relations de l'entreprise avec ses partenaires (fournisseurs, clients), situe son activité dans le fonctionnement général de l'entreprise, identifie les éléments du droit du travail qui organisent la vie professionnelle (conventions collectives, contrat de travail, règlement intérieur...) et utilise les différents documents de la vie professionnelle et sociale (contrat d'assurance, fiche de paie, moyens de paiement, constat d'accident...) et assure les différentes démarches liées à son travail, à sa protection sociale et à sa vie

familiale.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées :

Capacités communes :

- S'exprimer et communiquer par oral et par écrit dans des situations de la vie professionnelle et sociale
- Mobiliser des connaissances mathématiques, des méthodes de raisonnement afin de résoudre des problèmes issus de situations professionnelles ou issus de la vie courante
- Pratiquer des activités physiques et sportives dans une optique de santé, de sécurité et d'insertion professionnelle et sociale
- A partir de différentes approches de l'environnement social, prendre conscience des droits, des devoirs et responsabilités du citoyen

Capacités professionnelles :

- Se situer en tant qu'ouvrier qualifié dans une entreprise de travaux paysagers et dans un service espaces verts de collectivité. Situer ces organismes au sein de la filière « paysage »
- Mobiliser des connaissances scientifiques nécessaires à la compréhension des pratiques professionnelles
- Réaliser et entretenir des espaces aménagés à partir de consignes données, en appliquant les règles d'hygiène et de sécurité et en respectant la qualité de l'environnement

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur d'activité :

L'ouvrier qualifié en Travaux paysagers exerce dans le secteur privé (les entreprises paysagistes) et dans le secteur public (les services espaces verts des villes, des collectivités territoriales, des syndicats intercommunaux...).

Les activités de l'ouvrier qualifié en travaux paysagers concernent la réalisation et l'entretien d'un jardin ou d'un espace vert, et nécessitent une connaissance précise des végétaux et de leur physiologie. Elles se situent toujours dans le cadre des consignes données par son supérieur hiérarchique.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles :

Le secteur privé est composé principalement de petites et de moyennes entreprises.

Le titulaire du CAPA option Travaux paysagers est un ouvrier qualifié qui travaille sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 695
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé : – pour moitié au moins d'enseignants des établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres et diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au CAPA,

– pour moitié au maximum d'employeurs et de salariés des professions concernées.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP24928

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr

<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2756/>